

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au quatrième 2023.

(En dinars)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2023	QUATRIEME TRIMESTRE 2022	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 31/12/2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022 AU 31/12/2022	31/12/2022
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	555 397 630,949	534 694 147,966	2 156 340 546,871	1 870 933 687,933	1 870 933 687,933
* Intérêts	370 617 474,748	326 663 331,364	1 412 760 643,025	1 155 129 551,453	1 155 129 551,453
* Commissions en produits	71 039 962,526	68 237 180,288	260 360 245,925	253 580 169,250	253 580 169,250
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	113 740 193,675	139 793 636,314	483 219 657,921	462 223 967,230	462 223 967,230
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	199 141 576,028	170 089 407,382	759 536 572,487	603 788 492,858	603 788 492,858
* Intérêts encourus	197 835 707,944	168 308 244,695	753 040 834,125	595 298 047,765	595 298 047,765
* Commissions encourues	1 305 868,084	1 781 162,687	6 495 738,362	8 490 445,093	8 490 445,093
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	356 256 054,921	364 604 740,584	1 396 803 974,384	1 267 145 195,075	1 267 145 195,075
4- Autres produits d'exploitation	3 303 255,577	2 838 452,766	12 693 595,168	11 474 279,359	11 474 279,359
5- Charges opératoires, dont:	154 667 306,048	138 146 519,818	561 932 962,524	496 945 037,815	496 945 037,815
* Frais de personnel	80 185 182,956	71 380 254,954	295 904 609,424	262 462 786,413	262 462 786,413
* charges générales d'exploitation	60 362 401,712	53 801 570,529	218 577 034,482	189 832 923,557	189 832 923,557
6- Structure du portefeuille :	-	-	4 675 106 887,453	4 324 903 599,268	4 324 903 599,268
* Portefeuille-titres commercial	-	-	25 636 906,996	34 833 561,204	34 833 561,204
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	4 649 469 980,457	4 290 070 038,064	4 290 070 038,064
7- Encours des crédits nets	-	-	12 440 679 869,789	12 279 154 553,163	12 279 154 553,163
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	18 802 457 697,004	17 166 842 957,866	17 166 842 957,866
* Dépôts à vue	-	-	9 441 351 922,474	8 876 899 395,573	8 876 899 395,573
* Dépôts d'épargne	-	-	4 701 592 847,543	4 160 828 409,307	4 160 828 409,307
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	859 805 938,536	770 287 460,472	770 287 460,472
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	780 304 733,727	692 543 085,509	692 543 085,509
* Ressources spéciales	-	-	79 501 204,809	77 744 374,963	77 744 374,963
10- Capitaux propres	-	-	1 750 674 448,042	1 750 190 241,785	1 750 190 241,785

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

La BIAT a clôturé l'année 2023 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 1 396,8MD, en accroissement de 10,2% par rapport à fin 2022 contre une évolution de 24,8% durant l'année précédente. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :
 - ⇒ Une marge en intérêts de 659,7MD (47,2% du PNB) ;
 - ⇒ Une marge sur commissions de 253,9MD (18,2% du PNB) ;
 - ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 483,2MD (34,6% du PNB).
- ⇒ Des charges opératoires de 561,9MD, marquant une évolution de 13,1% avec un coefficient d'exploitation de 40,2% contre 39,2% à fin 2022.
- ⇒ Des encours de dépôts de 18 802,5 MD, en accroissement de 9,5% avec une évolution des dépôts à vue de 6,4% ;
- ⇒ Des encours de crédits nets de 12 440,7MD, en progression de 1,3%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2023

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le Produit Net Bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2023.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2023 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2023 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2023 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2023.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2023. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2023.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du quatrième trimestre 2023, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2022 que celles relatives à l'année 2023.

Les données relatives à l'année 2022 sont conformes à celles publiées en 2022 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2022.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2023 à 2 156 341 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2023 à 759 537 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2022 et au 31/12/2023 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2022 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/04/2023.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2023 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.